

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP07426925X0005

Commune de SEYSSEL (Haute-Savoie)

date de dépôt : 23/01/2025
demandeur : Neyroud Aurélie
pour : une partie du cabinet d'ostéopathie
va servir de logement
adresse terrain: 44 rue de Savoie 74910
SEYSSEL

ARRÊTÉ N°074-2025-U
portant abrogation d'une demande de déclaration préalable
au nom de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie)

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme du Pays de Seyssel approuvé le 25/02/2020 et mis à jour les 23/07/2020, 22/03/2021, 20/01/2023 et 23/06/2023 et modifié les 09/11/2021 et 14/03/2023 ;

Vu les articles L.122-1 et suivants du code de l'urbanisme (loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne) ;

Vu le plan de prévention des risques naturels approuvé le 08/06/1999 ;

Vu la déclaration préalable n°DP07426925X0005 délivrée en date du 12/02/2025 ;

Vu la demande d'abrogation déposée le 26/08/2025 ;

Considérant que les travaux n'ont pas commencé ;

ARRÊTE

Article 1

La déclaration préalable susvisée est ABROGEE.

A SEYSSEL (Haute-Savoie), le 28 août 2025
Le Maire,
M. Gérard LAMBERT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.